
Arrêté du Président

N° 2024-164

IBG/CS/SM

OBJET : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe - session 2024 – IDF

Liste des admis

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L522-1 à L522-7 et L522-23 à L522-31,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

Vu le décret n°2007-116 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particulier de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale.

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2022-244 du 14 septembre 2022, donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours.

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France,

Vu l'arrêté n°2023-249 du 14 septembre 2023 portant ouverture de la session 2024 d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n°2024-56 modifié, du 1^{er} mars 2024, portant liste des admis à concourir à la session 2024 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 4 juillet 2024, fixant la liste des admis à la session 2024 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats admis à la session 2024 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à cinquante-cinq (55) admis,

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.ciq929394.fr
Le 11/07/2024.....

Fait à Pantin, le 4 juillet 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des
concours, de la santé et de l'action sociale



Benoît Haudier
Benoît HAUDIER

ANNEXE A L'ARRETE N°2024-164 du 4 juillet 2024
Portant liste des admis a l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement , au grade
d'adjoint d'animation principal de 2ème classe

SESSION 2024

AIT-MOHAMED Tariq
AMELIN Dominique
ANGLARET Emmanuel
ARAGNO Aude
BARBET Tiphaine
BEN ZOUBEIR Achraf
BENFETTOUMA Heidi
BOULAY Katia
BOUSSELOUB Myriam
BUSCAINO Celine
CACCHIA Morgane
CHAUVIN Chloé
CINCINNATUS Marie-Charlotte
COLLIN Jérémy
CORNEC Wendy
CORREIA Stéphanie
DE RANGO Julien
DEMONGODIN Cedric
DESSAIN Claire
DINAL Jessica
FERNANDEZ Thomas
GOUSSOT Jordan
JARCAU BESSON Daniela
KINANE DAOUADJI Jeannette
LAASRI Samir
LEIVA Leslie
LUBIN Claudine
MAIRE Amandine

MAJERAC Olivia
MAMOUNI Saada
MARCIA Carole
MARQUES CARDOSO Luis
MATOKO Betty
MAURICE Amandine
MOCANU Elena
MOLINA Jade
NAGOUDI Elodie
PAPIN Mélanie
PERARD Guillaume
PERSONNAZ Adeline
RASPOLINI Alexia
RODRIGUES Thomas
SABRAS Killian
SAIEB Redouane
SERUGUE Ciji
SMIETANA Anna
SOULI Said
SWIDERSKI Adeline
TEIXEIRA Angéline
TORDU Marine
VENTURA Ludevine
WAGGEH Moustapha
YELALDI Betul
ZEGNANI Mariem
ZUROWSKA Katarzyna

Arrête la présente liste à cinquante-cinq (55) admis

Fait à Pantin, le 4 juillet 2024

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr
Le 11/07/2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des
concours, de la santé et de l'action sociale,



Benoît HAUDIER

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20240704-2024-164-AR
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024